

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 4 avril 2023, à 18 h, salle D-335 et par visioconférence Zoom
sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames :	Janice Lemoignan Manou Bernard - ZOOM Lucie Duchesneau - ZOOM Mélanie Lepage	Angie Bélanger Émilie Boulay-Chouinard - ZOOM Marlaine Villeneuve - ZOOM
Messieurs :	Raymond Lacroix (président) Alexandre Ouellet Gilles Blaquière Philippe De Carufel Robin Lavoie François Dornier Mohammed Bahoura	Michel Pineault Gino Pelletier Pierre-Luc Michaud Kurt Vignola Frédéric Plourde - ZOOM Xavier Gravel

ABSENCES

Anna Lisa Cone, Serge Le Guellec

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames :

Marie-Josée Proulx, directrice (DRFMI)
Vicky Boucher, directrice (DRH)
Imane Benhayoune en remplacement de Mélanie Leblanc, directrice (IMQ)
Annie-Lydia Gallant, directrice (CMÉC)
Annie-France Pelletier, directrice adjointe (BIP)
Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

Monsieur :

Ugo Leblanc, directeur (DAÉ)

23-04.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

23-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lacroix fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il est présenté.

23-04.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNÉE 2023 (CA23-02 du 28 février 2023) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

M. Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Il est PROPOSÉ par Angie Bélanger, APPUYÉ par Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal, tel qu'il est présenté.

23-04.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E RENCONTRE DE L'ANNÉE 2023 (CE23-02 du 7 février 2023) DU COMITÉ EXÉCUTIF : POUR DÉPÔT

Les documents sont déposés pour information.

23-04.05 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, membres du conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les personnes non membres de l'assemblée qu'elles pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des points qui seront présentés.

Mme Angie Bélanger demande de clarifier l'augmentation des tarifs des résidences. M. Ugo Leblanc fait un court résumé et ajoute que ces nouveaux tarifs ont été entérinés selon les recommandations du comité de vérification et adopté par le comité exécutif (CE23-01.05) du 24 janvier 2023.

23-04.06 SURVOL COLLÉGIAL : POUR INFORMATION

M. François Dornier, directeur général, présente le point.

- Révision processus/service des affaires financières :
Mme Marie-Josée Proulx présente le document et fait un bref résumé de ce qui a été fait et ce qui reste à venir.
- Grève étudiante :
M. Kurt Vignola fait un résumé sur la grève étudiante tenue lors de la dernière semaine de mars et mentionne qu'à la suite de celle-ci, des discussions ont eu lieu. Il a été convenu, entre autres, de former un groupe de travail pour étudier les solutions locales possibles.
- Suspension des programmes :
M. Kurt Vignola donne des explications sur le processus menant à la suspension de certains programmes.
- PDG CISSS BSL/M. Jean-Christophe Carvalho :
M. Dornier annonce que des échanges se sont tenu avec M. Carvalho, PDG du CISSS du Bas-Saint-Laurent et ajoute qu'une rencontre est prévue en juin 2023. Le but de cet échange est de pouvoir discuter des collaborations possibles entre les deux organisations.
- Yves Galipeau/Rapport synthèse - recommandation des bonnes pratiques :
M. Dornier mentionne que ce rapport sera présenté au prochain Pré-CA.
- Visite de Mme Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur :
M. Dornier annonce la visite de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry nous rendra visite le mardi 11 avril 2023.

23-04.07 SUIVIS STATUTAIRES : POUR INFORMATION

M. François Dornier, directeur général, présente les points.

- **Plan d'action (plan de redressement)**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI présente le suivi du plan de redressement et fait un court résumé des actions actuellement en état d'avancement ainsi que les actions terminées à ce jour.

- **Suivi budgétaire**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI, fait la présentation des résultats des fonds de fonctionnement, des dépenses détaillées et du sommaire par direction cumulatif au 28 février 2023.

23-04.08 PLAN D'ACTION (VENTE DES RÉSIDENCES) : POUR INFORMATION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI présente le suivi du plan d'action de la vente des résidences et fait un court résumé des actions actuellement en état d'avancement, celles qui restent à faire ainsi que les actions complétées à ce jour.

1. fiche synthèse
2. proposition document officiel (d'appel d'offre)
3. envoi au MES avant les vacances d'été
4. planification d'un CA extraordinaire (à confirmer)

**23-04.09 TRAVAUX D'ACTUALISATION DE LA DOCUMENTATION INSTITUTIONNELLE :
POUR INFORMATION**

M. François Dornier, directeur général, présente le point et annonce aux administrateurs du conseil d'administration que les travaux d'actualisation des politiques, règlements et directives ont débutés et que pour les prochains CA il y aura des adoptions à faire.

**23-04.10 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI
(CATÉGORIE B-01 DU CAHIER DE GESTION) : POUR AVIS DE MOTION**

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration (CA23-05 du 9 mai 2023)

23-04.11 POLITIQUE SUR LES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS : POUR ADOPTION

Ce point est reporté au prochain comité exécutif (CE23-06 du 25 avril 2023)

**23-04.12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « RELÈVE ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE »
DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE OFFICIEL : POUR ADOPTION**

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Dans le cadre du programme « Relève et mise en valeur de la faune », nous pouvons avoir une subvention qui provient du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Nous avons un cours au département d'éducation physique demandant des sommes d'argent qui proviennent habituellement de partenaires extérieurs. Pour aider nos partenaires, nous voulons demander nous-mêmes une subvention pour l'automne 2023.

L'objectif général du programme est de soutenir les initiatives de mise en valeur et d'exploitation de la faune proposées par des organismes œuvrant dans ce domaine en vue de contribuer à la création de richesse collective générée par la faune. Plus spécifiquement, le programme vise à développer la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs.

Grâce à ses objectifs opérationnels, le programme permet :

- d'informer et d'éduquer les clientèles ;
- de former la relève aux activités de prélèvement faunique ;
- de promouvoir l'offre d'activités fauniques ;
- d'acquérir des connaissances sur les clientèles.

CONSIDÉRANT l'obligation de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en ce qui concerne la désignation d'un mandataire officiel pour représenter le Collège de Rimouski dans le cadre de la demande de subvention.

Il est recommandé de désigner monsieur Luc Dorion à titre de mandataire officiel pour représenter le Collège de Rimouski auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Il est PROPOSÉ par Mélanie Lepage, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner M. Luc Dorion, à titre de mandataire officiel pour représenter le Collège de Rimouski auprès du MELCCFP, tel que présenté.

23-04.13 ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)/PLONGÉE PROFESSIONNELLE (ELW.08) : POUR ADOPTION

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

L'actualisation du programme de plongée professionnelle ELW.08 (version 2013) a été mis en œuvre dans le but de mieux répondre aux besoins du milieu tout en respectant les normes et les réglementations en vigueur dans le domaine. Pour cette version actualisée, il est convenu de conserver le même titre de programme puisque la plongée professionnelle englobe à la fois la plongée autonome et non autonome. Le programme de formation qualifiera donc les étudiantes et les étudiants dans ces deux modes de plongée professionnelle.

Les tâches des plongeuses et des plongeurs professionnels, bien que similaires, ont tout de même évolué tant du point de vue technologique qu'en ce qui a trait au type d'équipement utilisé. Cette mise à jour du programme permet donc de s'assurer que les futurs travailleuses et futurs travailleurs du domaine plongeront de manière sécuritaire et qu'ils auront accès à un équipement à la fine pointe de la technologie.

CONSIDÉRANT la préoccupation de la DFCDI à assurer l'amélioration continue de la qualité de ses programmes d'études ;

CONSIDÉRANT l'exclusivité du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en plongée professionnelle, offert au Centre de formation en plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec, et délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ;

CONSIDÉRANT l'expertise du Centre de formation en plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec dans le domaine de la plongée professionnelle ;

CONSIDÉRANT le souhait de la DFCDI et de son Centre de formation en plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec d'offrir des programmes de formation, répondant aux critères normatifs de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de la CNESST pour les opérations de plongée professionnelle ;

CONSIDÉRANT la volonté de la DFCDI et de son Centre de formation en plongée professionnelle de l'Institut maritime du Québec d'offrir une formation de qualité répondant aux standards de l'industrie (construction et hors construction).

Il est recommandé d'adopter l'actualisation du programme d'AEC de plongée professionnelle ELW.08 au conseil d'administration du Collège de Rimouski afin que celui-ci soit effectif dans l'offre de formations créditées et dispensées par la direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI).

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'actualisation du programme d'AEC de plongée professionnelle ELW.08 au conseil d'administration du Collège de Rimouski afin que celui-ci soit effectif dans l'offre de formations créditées et dispensées par la direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI).

23-04.14 CONTRAT DE SERVICE AVEC LE COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE MARITIME (CSMOIM)/PROJET PROGRESSION DE CARRIÈRES MARITIMES ET PÉRIMARITIMES : POUR ADOPTION

M. François Dornier, présente le point.

L'industrie maritime est en pleine modernisation et les formations menant à des carrières maritimes doivent être renouvelées. C'est dans cette optique que la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la Côte-Nord, Mme Kateri Champagne Jourdain, a annoncé le 16 février 2023 l'attribution de 3,5 M\$ destinés à l'optimisation de la formation des travailleuses et des travailleurs de l'industrie maritime. Ce soutien financier, accordé au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime (CSMOIM), provient du programme Impulsion-Compétences, de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Grâce à cette entente historique, des formations destinées au personnel maritime et périmaritime seront adaptées. Le CSMOIM a mandaté le Collège de Rimouski pour la réalisation du projet d'adaptation de formations découlant, entre autres, de la révision du Règlement sur le personnel maritime (RPM), ainsi que de la nécessité d'innover en matière d'ingénierie de formation.

Le projet, intitulé «Progression de carrières maritimes et périmaritimes», vise l'adaptation de formations en six volets totalisant 22 cours de durées variables et représentant environ 2 799 heures de cours.

Le projet est d'une durée de deux ans et n'inclut pas la validation réglementaire et la diffusion. Un contrat de service, d'une valeur de 2,9 millions de dollars qui précise les rôles et responsabilités du CSMOIM et du Collège, de même que les modalités de réalisation de l'adaptation des formations exécutées par ce dernier. Le contrat a été élaboré et en est rendu à la phase de signature entre les parties.

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de la DFCDI en développement et déploiement de formations à distance ;

CONSIDÉRANT la vocation de formation du domaine maritime du Collège de Rimouski auprès de l'industrie et du marché du travail ;

CONSIDÉRANT le financement de 3,5 M\$ octroyé au CSMOIM pour le projet Progression de carrières maritimes et périmaritimes ;

CONSIDÉRANT que le CSMOIM a retenu les services du Collège de Rimouski pour réaliser le projet par le biais d'un contrat de service de 2,9 millions.

Il est recommandé d'autoriser la signature du contrat de service avec le CSMOIM dans les meilleurs délais.

Il est PROPOSÉ par Gino Pelletier, APPUYÉ par Philippe De Carufel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature du contrat de service avec le CSMOIM dans les meilleurs délais.

23-04.15 VARIA

Ce point est présenté en séance tenante.

DRH :

Nouvel échancier – poste de directrice/directeur des Ressources matérielles (2^e affichage)

Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, présente le point et explique qu'à la suite du 2^e affichage, des présélections en comité sont prévues les 11 et 12 avril prochains et les entrevues sont planifiées pour le 19 avril. Mme Mélanie Lepage sera présente lors des présélections, mais sera indisponible pour procéder aux entrevues le 19 avril. En raison de l'absence de Mme Lepage et afin de respecter le nouvel échancier, Mme Janice Lemoignan se porte volontaire pour les entrevues le 19 avril.

23-04.16 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 07.

Le président
(M. Raymond Lacroix)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)